

Conditions Générales de Vente

Article 1: Conditions de vente

La location de lift avec opérateur, ou camionnette avec chauffeur, par Inter-lift-location est régie exclusivement par les présentes conditions de vente. Toute clause figurant dans les commandes de nos clients contraire aux présentes conditions générales, est considérée comme nulle et non avenue. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit faire l'objet d'un accord écrit d'Inter-lift-location

Article 2 : Commandes et offres

Toute commande passée par un client entraîne l'acceptation totale des présentes conditions générales par ce client. Les commandes passées par le client engagent ce dernier et peuvent être annulées au plus tard 48hOO avant la prestation lift à faire. Les offres faites par Inter-lift-location le sont sans engagement. Seules les commandes passées par le client et acceptées par Inter-lift-location engagent Inter-lift-location. Lors d'une réservation le client s'engage à payer au minimum la moitié de la durée réservée, Inter-lift-location ne sera pas responsable d'une diminution du temps de travail ou annulation sur place. L'acompte versé sera conservé par Inter-lift-location, à titre d'indemnité, sauf si l'annulation intervient dans le délai ci-dessus.

Article 3 : Conditions de Livraison

L'heure de début de prestation est donnée à titre indicatif. Un retard du aux impératifs de la circulation ne pourra être invoqué par le client pour annuler ou suspendre sa commande ou réclamer des dédommagements. La durée de la prestation est stipulée lors de la commande par le client et engage Inter-lift-location pendant cette durée. Inter-lift-location ne peut être tenu responsable de retard de livraison de matériel du côté du client. Inter-lift-location ne pourra être tenu responsable en cas d'annulation d'un travail pour cause d'éventuel souci mécanique ou autres survenu sur l'une de nos machines et aucun dédommagement, quel qu'il soit, ne pourra être réclamé à Inter-lift-location, à quel titre que ce soit. Il incombe au client de prévoir de la place pour le stationnement du lift ou de la camionnette. Toute prestation annulée sur place suite à un manque de place de stationnement entraînera une facturation de forfait de déplacement.

Article 4 : Réclamation

Toute réclamation doit parvenir par lettre recommandée à Inter-lift-location dans un délai de 3 jours à dater de la prestation. Passé ce délai, le bon déroulement de la prestation est réputé accepté par le client. Une réclamation ne pourra en aucun cas être invoquée afin de retarder le paiement d'une facture ou effectuer une compensation entre une facture due par le client et une facture due par Inter-lift-location au client. Tout dégât du à l'installation du lift ou lors d'un déménagement doit être signalé dans les mêmes délais, 3 jours. Passé ce délai, Inter-lift-location ne pourra être tenu responsable de toute dégradation quelconque et aucun dédommagement, quel qu'il soit, ne pourra être réclamé à Inter-lift-location, à quel titre que ce soit.

Article 5 : Responsabilité

Le placement contre les balcons/façades vétuste ou en mauvais état tombe sous la responsabilité du client Le client loue un lift avec opérateur, ou une camionnette avec chauffeur. L'opérateur installe l'échelle et est responsable de la manipulation du plateau. Le client est responsable des matériaux mis sur le plateau. Le poids mis sur le plateau ne peut

dépasser 300 kg . Tout dégât à l'échelle suite au non-respect des consignes de l'opérateur est à charge du client.

Toute marchandise transformée par le client ou un tiers ne sera jamais remplacée. Au cas où un dégât surviendrait suite au placement de l'échelle (sauf balcons et façades vétustes ou en mauvaise état) Inter-lift-location s'engage à effectuer les réparations nécessaires. L'engagement ne sera applicable que si le client a informé Inter-lift-location du dégât par lettre recommandée endéans les 3 jours qui suivent la prestation. En aucun cas, la responsabilité d'Inter-lift-location ne dépassera la réparation. Aucun dédommagement, quel qu'il soit, ne pourra être réclamé à Inter-lift-location à quel titre que ce soit.

Article 6 : Conditions de paiement

Le paiement se fait au grand comptant le jour de la prestation ou du déménagement ou endéans les 15 jours date de facture pour les clients habitués. Un accord de paiement différé est dans tous les cas soumis à la signature d'une traite par le client. A défaut de paiement de la facture à son échéance, le montant portera de plein droit et sans mise en demeure préalable un rappel de 8,00€ avec un minimum de 50,00€ de frais de dossier. Le défaut de paiement d'une facture à échéance annule le(s) terme(s) accordé(s) pour le paiement d'autres prestations et rend le paiement de ces dernières immédiatement exigible. En cas de litige, les tribunaux de Mons, sont seuls compétents.

INTER-LIFT-LOCATION

GSM : 0476/650.650

T.V.A: BE0562.660.574

www.inter-lift-location.be